

Mise en garde

Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.

Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 18 juillet 2024 à 14 h 30
201, avenue Laurier, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la ville
Monsieur le maire Luc Rabouin, maire de l'arrondissement

ABSENCES :

Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère de la ville
Madame la conseillère Laurence Parent, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Sterlin, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Brigitte Grandmaison, directrice d'arrondissement
Monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Jean-François Morin, directeur du développement du territoire et des études techniques
Madame Lyne Olivier, directrice de la culture, des loisirs, des sports et du développement social
Madame Marie-Lou Labissière, cheffe de division des ressources humaines

10 - Ouverture de la séance

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 14 h 30.

CA24 25 0196

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 18 juillet 2024.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 18 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - Période de questions et requêtes du public.

10 - Période de questions des membres du conseil.

Il est demandé par le conseiller de la ville Alex Norris la raison de la tenue de cette séance.

CA24 25 0197

Octroi d'un soutien financier dans le cadre du Programme Jeunesse totalisant la somme de 306 000 \$, toutes taxes applicables, pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 aux organismes Centre du Plateau et YMCA du Québec, succursale du Parc , et approbation des projets de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'octroyer aux organismes mentionnés dans le tableau ci-dessous un soutien financier, dans le cadre du Programme Jeunesse, totalisant la somme de 306 000 \$, toutes taxes applicables, pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027:

Nom de l'organisme	Contribution de l'arrondissement	Contribution de l'arrondissement	Contribution de l'arrondissement
	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Centre du Plateau	48 000 \$	48 000 \$	48 000 \$
YMCA du Québec, succursale du Parc	54 000 \$	54 000 \$	54 000 \$

D'approuver les projets de convention à cet effet, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2027, dont les copies sont jointes en annexe au sommaire décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1249234003

CA24 25 0198

Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), afin d'utiliser des places tarifées pour installer des supports à vélos sur la chaussée pendant la période estivale 2024, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

ATTENDU QUE l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite améliorer l'offre en stationnement pour vélos dans l'arrondissement;

ATTENDU QUE l'Agence de mobilité durable a émis un commentaire favorable à ces ajouts de supports à vélos dans des espaces de places tarifées;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et de la mobilité a émis un avis favorable sans condition à l'utilisation de ces places tarifées;

ATTENDU QUE l'arrondissement doit autoriser par résolution le retrait temporaire de ces espaces tarifés sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'autoriser le remplacement des sept (7) espaces de stationnement tarifés par des espaces réservés pour des supports à vélos entre mai 2024 et décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1247272007

CA24 25 0199

Retrait des Règlements 2024-04-1 (Zone 0264) et 2024-04-3 (Zone 0845) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2023-02), afin de limiter la transformation des bâtiments comprenant des logements.

ATTENDU QUE le Règlement (2024-04) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2023-02), afin de limiter la transformation des bâtiments comprenant des logements (Résiduel) et les règlements particuliers qui y sont associés (2024-04-1 et 2024-04-3) ont été adoptés à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 juin 2024;

ATTENDU QU'un avis public invitant les personnes habiles à voter des zones concernées à signer le registre a été publié sur le site Internet de l'arrondissement le 11 juin 2024;

ATTENDU QUE le nombre de signatures requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu a été atteint dans les zones 0264 et 0845;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

De retirer les Règlements 2024-04-1 (Zone 0264) et 2024-04-03 (Zone 0845) modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* et le *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2023-02)*, afin de limiter la transformation des bâtiments comprenant des logements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1242583002

CA24 25 0200**Levée de la séance.**

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 18 juillet 2024. Il est 14 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Maire d'arrondissement

Simon Provost-Goupil
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 septembre 2024.
